CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC
Procès-verbal de la séance extraordinaire convoquée par avis signifié à chacun des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric tenue le 11 décembre 2023 à 19 h 00 min au 130, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric. Sont présents les conseillers (ères) Annie Bernier, Marie-Hélène Bouillon, Valérie Lora Truchon, Gaétan Bergeron Jean-François Caron, formant quorum sous la présidence de Monsieur Michel Caron, maire.

Est absente : Madame Nancy Paquet

Madame Louise Coll, directrice générale est aussi présente et fait fonction de secrétaire.

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Michel Caron, maire constate le quorum à 19 h 00 min et déclare la séance ouverte.

2-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-216

1 Ouverture de la séance
2.Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3.Adoption des prévisions budgétaires de la Municipalité de Saint-Ulric pour l'exercice financier 2024 et du programme triennal des immobilisations 2024-2025-2026
4.Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2023-355 fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales et les différents tarifs de l'année financière 2024 pour la Municipalité de Saint-Ulric
5.Période de questions portant exclusivement sur le budget et le programme triennal des dépenses en immobilisations ;
6.Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Annie Bernier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.
ADOPTÉE

3-ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

2023-217

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ulric doit procéder à l'adoption de ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 totalisent une somme de 2 894 431$
ventilée comme suit :

REVENUS	
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	1 443 973$
TARIFICATION POUR SERVICES MUNICIPAUX	378 549$
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	18 637$
TRANSFERTS	821 708$

SERVICES RENDUS	88 064$
AUTRES REVENUS	143 500$
AFFECTATION SURPLUS	
TOTAL DES REVENUS ET AFFECTATIONS	**2 894 431$**
DÉPENSES	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	543 108$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	339 866$
TRANSPORTS	1 016 439$
HYGIÈNE DU MILIEU	369 483$
LOGEMENT SOCIAL	12 000$
AMÉNAGEMENT, URBANISME DÉVELOPPEMENT	138 067$
LOISIRS ET CULTURE	230 513$
FRAIS DE FINANCEMENT	64 755$
REMBOURSEMENT EN CAPTIAL	181 200$
TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS	**2 894 431$**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-François Caron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'adopter les prévisions budgétaires de la Municipalité de Saint-Ulric pour l'exercice financier 2024 lesquelles totalisant une somme de 2 894 431$.
ADOPTÉE

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL
DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2024-2025-2026

2023-218

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ulric doit procéder à l'adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2024-2025-2026;

PROJETS	**2024**	**2025**	**2026**	**Financement**		
				2024		
Chemins et routes		200 000 $	200 000 $	Budget		
usine eau potable	6 000 000 $			Aide financière-Emprunt		6 000 000 $
	6 000 000 $					
TOTAL	**6 000 000 $**	**200 000 $**	**200 000 $**	**INVESTISSEMENTS**	**2024-2025-2026**	**6 400 000 $**

EN CONSÉQUENCE
il est proposé par Madame Marie-Hélène Bouillon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'adopter le programme triennal des immobilisations pour les années 2024-2025-2026
ADOPTÉE

4- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO : 2023-355 FIXANT LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET LES DIFFÉRENTS TARIFS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024 POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

2023-219

Madame la conseillère Madame Valérie-Lora Truchon

donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro : 2023-355 fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales et les différents tarifs de l'année financière 2024 pour la Municipalité de Saint-Ulric.

Un projet de ce règlement est présenté par la conseillère, Madame Valérie-Lora Truchon séance tenante.

5- PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET ET LE PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026

Il y a eu une période de questions réservée au public portant exclusivement sur le budget 2024 et le programme triennal des dépenses en immobilisations 2024-2025-2026.

6-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-220

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
ET RÉSOLU que la séance soit close à 19h09.
ADOPTÉE

Je Michel Caron, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Louise Coll, GMA
Directrice générale
Greffière-trésorière

Michel Caron, maire

NO: